

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 2 AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six le deux avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. Philippe DAULY, Maire.

M. Yves BRUNET, Mme Isabelle ANDRÉO, M Thomas CHEVALIER, Adjoints.

Mme Manuela ABBÉ, M. Jean-Baptiste CORDON, Mme FRATTINI Héloïse, M Pascal FRENDON, M Pascal GODEST, Mme Nathalie JOSSELIN, M Franck JOSSET, M Michel OLÉRON, Mme Lydie RAMEZ, Conseillers Municipaux.

ÉTAIT ABSENTE : Mme LE ROLLAND Florence

ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE : Mme Sabrina VOISIN

Secrétaire de séance : Mme Isabelle ANDRÉO

Délibération 1 DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE ET DE POUVOIR

Monsieur le Maire, Philippe DAULY autorise Monsieur Yves BRUNET, premier adjoint ; Madame Isabelle ANDRÉO, deuxième adjointe et Monsieur Thomas CHEVALIER, troisième adjoint à signer tous les documents officiels et pièces comptables à la place du maire en son absence, date d'entrée en vigueur le 15 mars 2026.

Délibération 2 DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Vu l'article L2122-22 du Code Général des collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de déléguer à Monsieur le Maire, pour la durée du mandat les fonctions suivantes :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 2 AVRIL 2026**

de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal,

- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal,
- De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local,
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal,
- D'exercer au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L214-1 du code de l'urbanisme,
- D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L240-1 à L240-3 du code de l'urbanisme.

Délibération 3 ATTRIBUTIONS DES FONCTIONS DES ADJOINTS

Date d'entrée en vigueur le 15 mars 2026

Le Conseil Municipal nomme les responsables des commissions communales et procède à la composition des membres :

Monsieur Yves BRUNET, Adjoint

- Urbanisme
- Communication,

Madame Isabelle ANDRÉO, Adjointe

- Affaires scolaires
- Cadre de vie
- Action sociale

Monsieur Thomas CHEVALIER, Adjoint

- Voirie
- Relations associations et subventions

Monsieur Philippe DAULY, Maire

- Travaux
- Finances

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 2 AVRIL 2026**

Délibération 4 COMPOSITION DES DIVERSES COMMISSIONS COMMUNALES

- Finances :** Responsable : M Philippe DAULY
Membres : M Yves BRUNET, Mme Isabelle ANDRÉO, M Thomas CHEVALIER, Mme Manuela ABBÉ, Mme Nathalie JOSSELIN, M Michel OLÉRON, M Franck JOSSET, M Pascal GODEST, Mme Sabrina VOISIN.
- Voirie** Responsable : M Thomas CHEVALIER Conseiller Délégué aux chemins d'exploitation : M Michel OLÉRON
Membres : M Franck JOSSET, M Pascal GODEST, Mme Florence LE ROLLAND, Mme Lydie RAMEZ, M Jean-Baptiste CORDON.
- Urbanisme :** Responsable : M Yves BRUNET Suppléant : M Philippe DAULY
Membres : M Michel OLÉRON, M Pascal GODEST, M Thomas CHEVALIER.
- Affaires Scolaires :** Responsable : Mme Isabelle ANDRÉO Conseillère déléguée à l'école : Mme Lydie RAMEZ
Membres : Mme Héloïse FRATTINI, Mme Nathalie JOSSELIN, Mme Manuela ABBÉ, M Pascal FRENDO, Mme Sabrina VOISIN.
- Communication :** Responsable : M Yves BRUNET
Membres : M Pascal GODEST, Mme Nathalie JOSSELIN, Mme Sabrina VOISIN, Mme Lydie RAMEZ, M Philippe DAULY.
- Action sociale :** Responsable : Mme Isabelle ANDRÉO Suppléant : M Philippe DAULY
Membres : M Pascal FRENDO, Mme Sabrina VOISIN.
- Cadre de vie :** Responsable : Mme Isabelle ANDRÉO Conseillère déléguée au fleurissement : Mme Florence LE ROLLAND
Membres : Mme Héloïse FRATTINI, Mme Lydie RAMEZ, M Thomas CHEVALIER.

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 2 AVRIL 2026**

Relations Associations et subventions :

Responsable : M Thomas CHEVALIER

Membres : M Pascal FRENDU, Mme Héloïse FRATTINI, Mme Lydie RAMEZ.

Travaux :

Responsable : M Philippe DAULY Suppléant : M Thomas CHEVALIER

Membres : Mme Nathalie JOSSELIN, M Yves BRUNET.

Délibération 5 INDEMNITÉS DE FONCTION

Exposé

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2123-17 et suivants,

Vu le code électoral notamment l'article R.25-1,

Vu la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création du statut de l' élu local, qui revalorise les indemnités de fonction dans les communes de moins de 20 000 habitants,

Vu les arrêtés municipaux d'avril 2026 portant délégation de fonction aux adjoints du maire et aux conseillers municipaux, dûment publiés et transmis au contrôle de légalité,

Considérant la population totale en vigueur, le Maire, rappelle que les taux autorisés sont ceux de la strate démographique des communes de 1 000 à 3 499 habitants.

Les crédits, pour cette dépense obligatoire, seront inscrits au chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » du budget principal.

Considérant la demande expresse du maire de réduire le taux de son indemnité à 50 % au lieu de 55,70 % pour indemniser les conseillers délégués sur l'enveloppe allouée.

Les taux proposés (en %) permettent de calculer les indemnités mensuelles brutes (en €) dans le tableau ci-joint, selon l'indice brut terminal de la fonction publique actuellement en vigueur de 4 110,52€. Les montants suivront l'évolution éventuelle du point d'indice, sans nécessiter un nouveau vote du conseil.

1er modèle : vote des

indemnités de fonction

Ce tableau facultatif donne les montants mensuels selon l'IBT en vigueur. Ces informations serviront pour établir le récapitulatif annuel des indemnités des élus communaux.

Entendu l'exposé du maire, après en avoir débattu, le conseil municipal approuve à la majorité :

1. la demande du maire de ne pas bénéficier du taux maximal de 55,70 %

2. les taux des indemnités de fonction par rapport à l'indice brut terminal de la

fonction publique comme suit :

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 2 AVRIL 2026**

- 48.66 % pour le maire
- 21.38 % pour le premier adjoint
- 18.68 % pour le deuxième et troisième adjoints
- 3,00 % pour les conseillers délégués qui seront au nombre de 4

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les indemnités proposées ci-dessus.

**TABLEAU RECAPITULANT L'ENSEMBLE DES INDEMNITES DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	FONCTION	INDEMNITES ALLOUÉES
Philippe DAULY	Maire	2 000.18 euros brut
Yves BRUNET	1 ^{er} Adjoint	878.83 euros brut
Isabelle ANDRÉO	2 ^{ème} Adjointe	767.85 euros brut
Thomas CHEVALIER	3 ^{ème} Adjoint	767.85 euros brut
Michel OLÉRON, Lydie RAMEZ, Florence LE ROLLAND, M Jean-Baptiste CORDON	Conseillers délégués	123.32 euros brut

Délibération 6 **DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUX**

Sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir voté, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, de désigner les délégués et suppléants suivants :

LE SYNDICAT DES FREMUR :

Délégué : M Jean-Baptiste CORDON suppléant : M Michel OLÉRON

LE SYNDICAT MIXTE D'ARGUENON PENTHIEVRE :

Conseiller délégué : M Jean-Baptiste CORDON suppléant : M Yves BRUNET

SYNDICAT D'INCENDIE ET DE SECOURS :

Délégué : M Thomas CHEVALIER suppléant : M Yves BRUNET

Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées : M Yves BRUNET, Mme Manuela ABBÉ.

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 2 AVRIL 2026**

Correspondant Sécurité routière : M Pascal FRENDO

Mission Locale : Mmes Manuela ABBÉ et Lydie RAMEZ

Liste électorale : 1 élu Mme Nathalie JOSSELIN

2 personnes extérieures Mme Thérèse LEMAITRE, M Christian BERNARD.

Délibération 7 REPRÉSENTANT DU CNAS

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer Mme Isabelle ANDRÉO en tant qu'élue, et Mme Maria PASCOAL GOMES en tant que représentant du Personnel comme représentantes de la commune auprès Comité National d'Action Sociale.

Délibération 8 NOMINATION DU CORRESPONDANT DÉFENSE

Le ministère de la Défense sollicite chaque commune pour nommer un conseiller municipal qui aura en charge des questions de défense.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, nomme, à l'unanimité, M Michel OLÉRON comme Correspondant Défense.

**Délibération 9 DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT
DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DES CÔTES D'ARMOR**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SDE22, publié par arrêté préfectoral en date du 9/01/2026 indiquant le mode de calcul et le nombre de délégués pour la commune,

Vu le nombre de délégués à désigner par la commune, qui nous a été communiqué préalablement par courrier,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉSIGNE :

Délégué titulaire : M Yves BRUNET

Délégué suppléant : M Thomas CHEVALIER

AUTORISE Monsieur Le Maire à engager et à signer toutes les démarches relatives à ce dossier.

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 2 AVRIL 2026**

**Délibération 10 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS COMMUNAUX
AU COMITÉ DE PILOTAGE DU PAPI DU BASSIN VERSANT DE
L'ARGUENON**

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du bassin versant de l'Arguenon est un dispositif en œuvre depuis 2017, puis renouvelé en 2024, sur le territoire du bassin hydrographique de l'Arguenon et de ses affluents. Le PAPI a pour objet de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement. Le programme est composé d'une trentaine d'actions, réparties selon les axes d'intervention suivants :

0. Animation et suivi de la mise en œuvre des actions du PAPI
1. Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
2. Surveillance, prévision des crues et des inondations
3. Alerte et gestion de crise
4. Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme
5. Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
6. Ralentissement des écoulements
7. Gestion des ouvrages de protection hydraulique

Le PAPI est un programme pluriannuel contractualisé entre les collectivités territoriales et l'Etat par une convention cadre, qui définit le pilotage et le financement de chaque action. Ce second PAPI, démarré en 2024, permet de poursuivre les actions de prévention au moins jusqu'en 2029.

A la demande de l'Etat et des collectivités locales, le Syndicat Mixte Arguenon Penthivière assure le portage et la coordination du PAPI Arguenon.

Il est demandé à chaque commune signataire du PAPI Arguenon de désigner un élu référent pour les réunions du comité de pilotage. Le comité de pilotage se réunit au minimum une fois par an pour suivre l'avancée des actions du programme, assurer le suivi des indicateurs destinés à apprécier l'efficacité des actions menées, et peut le cas échéant procéder à l'adaptation ou à la révision du programme d'actions. Par ailleurs, les élus référents des communes pourront être conviés aux réunions des comités techniques mis en place pour le suivi plus spécifique de certaines actions du PAPI.

Après lecture de cet exposé et délibération, le conseil municipal désigne M Jean-Baptiste CORDON élu conseiller délégué pour les réunions du Comité de Pilotage du PAPI Arguenon.

**Délibération 11 COMMISSAIRES DE LA COMMISSION
COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Afin de mettre en place la nouvelle commission communale des impôts directs, Il faut établir une liste qui permettra au Directeur des Services Fiscaux de nommer les commissaires de la commune de Bourseul pour la période comprise entre la date de la présente décision et la date d'expiration du mandat des membres du Conseil Municipal.

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 2 AVRIL 2026**

Les contribuables désignés sont les suivants :

COMMISSAIRES DOMICILIES DANS LA COMMUNE

Monsieur Yves BRUNET	12.03.1961	1 Launay
Madame Isabelle ANDRÉO	15/05/1965	2 Saint Méen
Monsieur Thomas CHEVALIER	07/01/1987	4 la Ville Vain
Madame Nathalie JOSSELIN	30/07/1966	8 rue Jules Ferry
Monsieur Franck JOSSET	24/05/1967	22 le Pont Loyer
Madame Florence LE ROLLAND	30/07/1968	4 la Ville Hunault
Madame Héloïse FRATTINI	17/05/1987	7 La Tremblais
Monsieur Pascal FRENDO	22/10/1971	14 Le Pau
Madame Madeleine ABBE	03.10.1954	1 L'Orée des Bois
Madame Anne-Claude MORIN	14.01.1953	12 La Vallée du Calage, La Ville Hamonet
Monsieur Michel LEFEUVRE	22.07.1955	29 La Ville Hamonet
Monsieur Alain TOUZE	25/05/1955	1 les Perriaux
Monsieur Jean Claude TARDIF	26.06.1948	14 La Treunais
Monsieur Bernard PIERRE	24/11/1950	6 la Guitermais
Monsieur Marcel RAFFRAY	02.10.1955	1 La Vieux Ville
Madame Marine JOSSET	25/12/1996	9 la Ville Es Robert
Monsieur Pascal DESPRES	12/02/1963	1 La Lande Olivet
Madame Sophie BRIEND	20.03.1973	2 rue des Camélias
Monsieur Jean-Marc JOUAN	30/03/1962	4 la Landelle
Monsieur Christian BERNARD	12/06/1955	5 la Porte Gouyon
Monsieur Benoit Daniel	25/02/1957	7 La Ville Salmon
Madame Thérèse LEMAITRE	29.04.1957	6 La Ville Es Robert
Madame Sylvie BESNARD	17.04.1971	35 bis la Vallée du Calage, la Ville Hamonet
Madame Fabienne MICHEL	28/05/1966	5 le Pau

Les Conseillers, après en avoir délibéré accepte les nominations ci-dessus.

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 2 AVRIL 2026**

**Délibération 12 RECTIFICATION POUR LE CONTRAT DE MAITRISE
D'ŒUVRE POUR LA RÉFECTION DU TOIT DE LA SALLE
POLYVALENTE**

Monsieur le Maire informe les conseillers que l'architecte M ROUILLÉ désigné en tant qu'architecte pour les travaux de couverture du toit de la salle polyvalente, fait une nouvelle proposition à la baisse de ces honoraires. L'avancé du dossier permet de voir qu'un dossier SDIS n'est plus nécessaire.

La rémunération de l'architecte, M ROUILLÉ s'élève à 8 000.00 € HT.

Le paiement s'échelonne au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

les conseillers municipaux, après délibération et à l'unanimité, acceptent le nouveau montant d'honoraire et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES

OUVERTURE DES PLIS

Monsieur le Maire informe le conseil des différences de prix constatés après la réunion de la commission.

En attendant l'analyse de l'architecte, Monsieur le Maire indique qu'une autre réunion de conseil municipal devra avoir lieu rapidement.

CAMPING « TERRE D'ARMOR »

Les nouveaux propriétaires se sont vu refuser leur permis de construire pour agrandir les sanitaires. Il n'y a pas de borne incendie ou elle ne convient pas pour l'agrandissement et le diamètre des tuyaux est trop petit pour en installer une. Ils vont devoir installer un « point d'eau incendie » pour rester dans les normes.

TOURNAGE D'UN FILM

Le 6 et 7 mai prochain la rue de la Hunaudaye sera fermée, une scène de film est tournée au magasin « Proxi ».

FLEURISSEMENT

Si on veut concourir cette année, l'inscription doit se faire avant le 17/04/2026. Mme ANDRÉO et la commission s'en occupe.

PORTES OUVERTES ÉCOLE

Elle aura lieu le 4 avril 2026 entre 10h et 12h.

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 2 AVRIL 2026**

CHASSE A L'ŒUF

Elle aura lieu le 6 avril 2026 à 14h00 au site des Aulnays.

COURSE CYCLISTE DU 3 JUIN 2026

Cette course est organisée par Dinan Agglomération. Elle aura lieu le 3 juin 2026 sur Bourseul.

Pour que tout se passe correctement, le passage de la balayeuse et de l'épareuse est nécessaire.

Monsieur le Maire sollicite les conseillers pour savoir s'ils seraient d'accord pour verser une subvention au Comité des fêtes qui l'attribuerait au gagnant de la course de la façon qu'il choisira (bons, médailles, argent...).

VIDÉO PROJECTEUR

M Yves BRUNET a été sollicité pour un problème de vidéo projecteur dans une classe.

Après avoir pris des renseignements auprès de la société BUGG UP, le prix du changement de la lampe du vidéo projecteur est de 250 € HT plus la main d'œuvre 150.00 € HT ou un nouvel appareil pour 675.00 € HT.

L'achat d'un vidéo projecteur semble être plus judicieux.

L'idée du changement du vidéo projecteur de la mairie est proposée. Il pourrait être remplacé par un TBI Tableau blanc interactif dont le prix est d'environ 2 000.00 € HT.

Ordre du jour :

Délibération 1 Délégations de signature et de pouvoir

Délibération 2 Délégations d'attributions du conseil municipal au Maire

Délibération 3 Attributions des fonctions des adjoints

Délibération 4 Composition des diverses commissions communales

Délibération 5 Indemnités de fonction

Délibération 6 Désignation des délégués communaux

Délibération 7 Représentant du CNAS

Délibération 8 Nomination du correspondant défense

Délibération 9 désignation des délégués au Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor

Délibération 10 Désignation des représentants communaux au comité de pilotage du PAPI du bassin versant de l'Arguenon

Délibération 11 Commissaires de la commission Communale des impôts Directs

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 2 AVRIL 2026**

Délibération 12 Rectification pour le contrat de maitrise d'œuvre pour la réfection
du toit de la salle polyvalente

Questions diverses

SIGNATURE DU PROCES VERBAL DU 2 AVRIL 2026

Philippe DAULY
le Maire

Mme Isabelle ANDRÉO
Secrétaire de séance